

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absentes : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes : Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/008

OBJET : Prolongation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et de la charte « Plan Mercredi » jusqu'au 31 août 2022.

Pour Rappel, le projet éducatif territorial (PEDT) est un document structurant qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

C'est à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire en 2013 que la commune s'est engagée dans cette démarche.

Ce contrat de trois ans maximum passé entre une collectivité et l'État favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le même temps, la commune a souhaité développer son offre d'accueil les mercredis en signant une charte « Plan mercredi » avec la Caisse d'Allocations Familiales qui reprend 4 objectifs :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- L'accueil de tous les publics (enfants / familles),
- Mise en valeur de la richesse des territoires,
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

Ces 2 conventions arrivent à échéance en août 2021 et doivent faire l'objet d'une prolongation.

Au regard de la crise sanitaire traversée sur cette année et de la difficulté de réunir l'ensemble des partenaires afin d'élaborer le nouveau PEDT, les services de la direction départementale de la cohésion sociale proposent la possibilité de prolonger nos conventions jusqu'au 31 août 2022.

Aussi, et au vu de ce nouvel élément la municipalité a fait le choix de prolonger les 2 conventions.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le prolongement d'une année du Projet Educatif de Territoire et de la charte « Plan Mercredi »
- Et autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe à la politique jeunesse, à signer tout document administratif nécessaire.

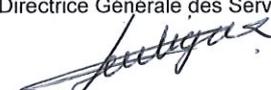
ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	7 juillet 2021
Reçu en préfecture le	7 juillet 2021
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	